

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE – CALÉDONIE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

COMMUNE DE YATÉ

Yaté, le 14/05/2012

Secrétariat du Maire et SG

N° 2012/394/SGMA

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 21 MAI 2012							
Direction de l'environnement	N° 19898							
	Dir.	CM jur.	CM EDT	CM cyné	SAF	SPPR	SCB	ISAPA
AFFECTE						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS	✓ 20/05 P. → BSI							

**BORDEREAU D'ENVOI
DES PIÈCES ADRESSÉES**

Direction de l'environnement

Nombre	Sommaires	Observations
1	Formulaire de déclaration au titre de la réglementation relative aux ICPE de la décharge de la commune de Yaté	Pour suite à donner
1	Notification concernant la fermeture et la réhabilitation de la décharge de Yaté	
Pièce jointe	Plan d'état des lieux, plan de réaménagement et situation de la décharge (cartographie)	



Le Maire

**FORMULAIRE DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE
contre attestation de dépôt**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de dossier :

Date d'arrivée :

Déclaration jugée : complète incomplète

Inspecteur :

CONCERNANT L'EXPLOITATION DE : **DECHARGE DE LA COMMUNE DE YATÉ**

DEMANDEUR

Si personne physique (fournir Ridet) : **Mairie de Yaté**

noms :

prénoms :

nationalité :

domicile :

Si personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) :

dénomination ou raison sociale :

forme juridique :

adresse du siège social :

qualité du signataire de la déclaration :

Ridet :

Nom, prénom, nationalité, qualité du signataire :

Téléphone :

Fax :

Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier : **C. OBLEO - 78.25.38**

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Province : **Sud** Commune : **YATÉ** Zone PUD : **/**

N° rue/N°lot et nom lotissement

Références cadastrales : **6555-827602 / 6554-853499**

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) :

ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

Décharge brute de la commune de Yaté

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE

CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)

Installat° Stockage de déchets

190

(A) 9

PIECES A JOINDRE

Colonne réservée à l'administration

Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie

Justificatif des pouvoirs du signataire

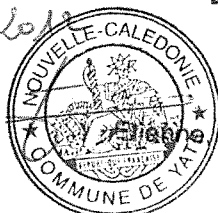
Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau

Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

Le déclarant, (signature & date)

Le Maire

Le 14/05/2012



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE CALÉDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

Yaté, le 14.05.2012

COMMUNE DE YATE

Objet : Notification concernant la fermeture et la réhabilitation de la décharge de Yaté.

Mémoire

Préambule

La commune de Yaté, maitre d'ouvrage, va prochainement procéder à la fermeture et la réhabilitation de sa décharge brute. Une photo satellite jointe en annexe précise son emplacement. Cette décharge communale, ouverte depuis les années 80 et n'a jamais fait l'objet d'autorisation au titre de la réglementation ICPE et n'a jamais fait l'objet de contrôles de la part de l'administration provinciale.

La commune de Yaté, maitre d'ouvrage a confié la Maitrise d'œuvre de cette opération de fermeture / réhabilitation, à la Direction de l'Environnement de la province Sud, le bureau d'étude ayant travaillé sur ce dossier de réhabilitation est NC Project dont les plans réalisés pour la phase PRO, sont repris dans le présent dossier.

Une fois cette décharge réhabilitée, le terrain sera utilisé pour la construction d'un Centre de Transfert et de Tri de déchets, en cours d'étude, et dont la Direction de l'Equipement de la province Sud assure la maitrise d'œuvre.

Le scénario de réhabilitation retenu est le suivant :

- Tri des déchets dangereux et ferrailles ainsi que l'évacuation (batteries, métaux, VHU,...),
- Remodelage des déchets de surface,
- Gestion des eaux pluviales,
- Réalisation d'un recouvrement du dôme avec de l'argile (50cm) et de la terre végétale (30 cm) pour permettre une revégétalisation.
- Réaliser un suivi de la qualité des eaux de ruissellement tous les 6 mois.

I- Description des travaux de réhabilitations :

1) Tri des déchets

Les éventuels déchets enfouis « historiques » sont laissés en état sur le site.

Un tri préalable des déchets de surface, dangereux et ferraille, sera réalisé. Le cubage de ces déchets a été estimé avec le levé topographique du bureau Emmanuel Hany ; Réf : N.08.09.

Le tri se fera sur site à l'aide d'un grappin et d'une équipe de 3 à 4 personnes pour la collecte des ferrailles et des déchets dangereux.

Les déchets de ferraille et dangereux seront évacués jusqu'aux filières existantes réglementées.

2) Remodelage des déchets

Les déchets de surface restant, localisés essentiellement à l'aval de l'accès, seront remodelés (volume d'environ 3000m³) et compactés sur deux plateformes aménagées à l'aval de la piste, dont l'emprise au sol est d'environ 1955m². (voir plans en annexe)

Les sondages réalisés par le LBTP ont été exécutés sur l'emprise réservée au futur CTT. Aucun déchet enfoui n'a été repéré lors des sondages.

Le choix de la zone de stockage a été réalisée afin de laisser un maximum d'emprise au futur Centre de Transfert et de Tri des déchets en projet et à la plateforme de compostage. (Cf esquisse du CTT réalisé par la DEPS)

Le remodelage des déchets s'accompagnera de mesures de sécurité graduées en fonction des niveaux de risques encourus (nature des déchets, instabilité,...)

Les déchets seront donc remodelés avec compactage en dôme sur une hauteur moyenne de 2.50 à 3.00 mètres avec une pente d'environ 5% conformément aux recommandations de l'ADEME.

En fond de zone de stockage de déchets, un drain sera mis en œuvre afin de récupérer les éventuels lixiviats produits par les déchets stockés. Ce drain sera raccordé à un regard 80*80 permettant de réaliser un suivi de la qualité de ces lixiviats qui seront rejetés dans les fossés périphériques et donc mélangés aux eaux pluviales, vers la fausse Yaté.

3) Couverture des déchets

Les déchets stockés seront recouverts d'une couche de matériau de 50cm d'épaisseur créant une barrière semi perméable de l'ordre de 10⁻⁶ à 10⁻⁹m/s.

Au-dessus, une couche de terre végétale de 30cm d'épaisseur sera mise en œuvre pour permettre l'intégration paysagère.

Cette solution consiste à bloquer au maximum toute entrée d'eau au sein des déchets pour stopper leur lixiviation et l'émission de polluants associés, vers les cibles potentielles.

4) Gestion des eaux de ruissellement

La gestion des eaux de ruissellement sera assurée par la mise en œuvre d'un fossé périphérique pour chacune des deux zones de stockage dont les exutoires arrivent au droit de la fausse Yaté.

Le fossé existant à l'aval de l'accès sera conservé afin de permettre l'évacuation des eaux. Lors du remodelage des déchets, une pente de 1% sera créée sur la plateforme afin de faciliter l'écoulement des eaux vers la fausse Yaté.

Le rapport géotechnique du LBTP indique la présence d'eau à -2.50m de profondeur par rapport au TN au droit du futur CTT.

5) Analyse des pollutions du sol et des eaux souterraines

Afin de connaître les risques sanitaires du site vis-à-vis de la santé humaine, des analyses de lixiviats seront réalisés 2 fois par an.

6) Revégétalisation

Il sera procédé rapidement, par la commune à une revégétalisation du talus de déchets ainsi que de la surface décapée à l'Est de la zone de stockage.

7) Cloturation

Une clôture de 1,80 sera disposée autour de la zone réhabilitée.

La réhabilitation de la décharge de Yaté, permettra d'obtenir un site dégagé avec l'obtention d'une plateforme plane d'environ 1 800m², dans l'axe du CTT. La zone amont à l'accès (emprise du futur CTT) ne sera pas impactée par le projet.

II- Mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles

Les tas de déchets reprofilés en dômes et compactés, seront encerclés par un fossé. Des analyses de lixiviats seront réalisées 2 fois par an.

III- Mesure de limitation et d'interdiction d'accès au site.

Une clôture de 1,80 sera disposée autour de la zone réhabilitée, des panneaux d'informations seront disposés aux endroits stratégiques.

IV- Mesures d'évacuation et d'élimination des produits dangereux

Les éventuels déchets enfouis « historiques » sont laissés en état sur le site.

Un tri préalable des déchets de surface, dangereux et ferraille, sera réalisé. Le cubage de ces déchets a été estimé avec le levé topographique du bureau Emmanuel Hany ;Ref : N.08.09.

Le tri se fera sur site à l'aide d'un grappin et d'une équipe de 3 à 4 personnes pour la collecte des ferrailles et des déchets dangereux.

Les déchets de ferraille et dangereux seront évacués jusqu'aux filières existantes réglementées.

V- Mesures de suppression des risques d'incendie et d'explosion.

Le centre de secours et de pompiers de la commune de Yaté se trouve à moins de 500 mètres de l'emplacement de la décharge. Le centre est équipé d'un sur-presseur sur le camion ravitailleur qui garantit un débit de 60 m³/heure. D'autre part une conduite d'eau communale se trouve sur le site, et pourra servir d'alimentation en Eau.

VI- Mesures de surveillance et de suivi des impacts sur l'environnement.

Des analyses de lixiviats seront réalisées 2 fois par an.

